

COMMUNE DE CONCOULES



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 22 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt deux janvier à dix huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 15 janvier 2026 affichée le 15 janvier 2026

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Céline JOUIN, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Martine PAYAN, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

Mathieu EGIDIO, Nicolas LONG, Valérie BRASSEUR

Céline JOUIN est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

09 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

06 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Délibération n° 20260122 11

Projet Maison Régordane

Contrat territorial : Aide financière du Conseil Départemental du Gard

Autorisation donnée au maire à signer le contrat

Le maire rappelle au conseil municipal le projet Maison Régordane : travaux de réhabilitation.

Le maire présente au conseil municipal le contrat territorial entre la commune et le Conseil Départemental du Gard.

Montant prévisionnel des travaux : 562 809,00 € HT

Le montant de l'aide attribuée par le Département est égal à la somme de 73 318,50 € pour un montant prévisionnel des dépenses éligibles retenu fixé à la somme de 266 612,00 € HT.

Le maire propose au conseil municipal la signature de ce contrat.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, après avoir délibéré et procédé au vote :

- Approuve la proposition du maire.
- Autorise le maire à signer le contrat territorial présentée ci-avant et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 6

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL